



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

MERCREDI 7 JUIN A 20h30

La commission se réunit avec pour ordre du jour le bilan de l'extinction de l'éclairage nocturne mise en place en janvier 2023, et l'examen d'une éventuelle modification des horaires. Pour mémoire, l'extinction se fait de 23h à 6h au centre du village, et de 22h à 6h pour le reste du territoire de la commune.

M. le Maire a été interpellé par des habitant(e)s, qui souhaitent une modification des horaires. Le sujet a été abordé en question diverse lors du dernier conseil municipal du 23 mai. Il a alors été décidé de le traiter dans le cadre de la commission développement durable, pour réaliser un bilan global (technique, financier, retour des administrés...) afin que le maire puisse prendre sa décision.

A l'invitation du maire, des habitant(e)s sont présents à la réunion. Après une rapide présentation des raisons qui ont conduit l'équipe municipale à prendre cette décision (économies d'énergie, économie financière dans un contexte de forte hausse du coût de l'électricité, préservation de la biodiversité, absence d'impact sur la délinquance dans les communes qui l'ont expérimentée), la parole est donnée aux habitant(e)s.

Un commerçant installé au centre du village souhaite faire remonter le mécontentement d'une partie des administrés face à l'extinction de l'éclairage, qui se fait trop tôt, notamment à la fin du printemps et de l'été, lorsque les jours s'allongent. Le sentiment d'insécurité est fort, notamment chez des femmes. Le lien social est mis à mal par cette mesure qui pousse les gens à rentrer tôt chez eux et à ne plus sortir. Les jeunes n'ont pas de lieu éclairé où se retrouver et se concentrent sur la terrasse de la place de la République ou au centre commercial à l'entrée du village, qui reste éclairé. Il y a des incohérences qui ne sont pas comprises, comme le fait que des lampadaires restent allumés le matin, alors qu'il fait jour. On pourrait donc très bien éteindre plus tard les lumières sans que cela pose de problème financier. Il tient à préciser qu'il ne fait pas cette démarche pour défendre son intérêt personnel, mais l'intérêt commun, notamment celui des jeunes.

Deux jeunes de Caraman témoignent de leur souhait de bénéficier, notamment les week-ends et aux beaux jours, d'un espace éclairé pour pouvoir se retrouver et discuter, sans pour autant perturber le voisinage. Ils regrettent les dégradations que la commune a pu subir et ne souhaitent pas que l'amalgame soit fait avec l'ensemble des jeunes. On pourrait par exemple laisser éclairés les abords du lac.

Une maman rejoint la demande de ces jeunes, elle souhaite que ces enfants, jeunes adolescents puissent commencer à sortir le soir en étant en sécurité grâce à la présence de lumières.

Une pétition, initiée par un habitant pour « éclairer de nouveau le village » (sans précision des horaires envisagés) est remise au maire. Son porteur met l'accent sur les conditions de sécurité et les risques encourus par le maire si un administré devait se blesser en marchant dans le noir.

Une autre habitante dit qu'elle est pour sa part très favorable à l'extinction nocturne, mais elle souligne un manque de concertation et d'information, et appelle de ses vœux un compromis pour que les lampadaires restent allumés plus longtemps en été et faciliter ainsi la vie sociale du village.

Un point plus technique est fait pour expliquer les contraintes posées par le système d'éclairage actuellement en vigueur sur la commune. Le coût élevé d'un changement total des lampadaires pour passer sur un système de reconnaissance des mouvements ou encore d'alimentation par des panneaux photovoltaïques ou de variation de l'intensité lumineuse ne peuvent être pris en charge. On ne peut pas non plus assurer l'éclairage isolé d'une zone. Les agents techniques n'ont pas non plus la disponibilité nécessaire pour changer les modalités d'éclairage chaque week-end.

Dans le cadre de ce dialogue avec les habitants présents, un compromis se dessine. Les élus s'engagent à étudier la possibilité de prolonger la durée d'éclairage sur la période d'été, pour répondre aux demandes formulées. Le responsable de la commission propose alors aux invités de quitter la salle pour que les élus envisagent les modalités de mise en œuvre de la solution retenue. Une réponse rapide est promise, ainsi que la publication du compte-rendu de nos échanges sur le site Internet de la commune.

Lors des échanges entre élus, il est rappelé que de nombreux habitants ont témoigné de leur satisfaction face à cette décision, que certains expriment leur volonté d'une disparition totale de l'éclairage, que d'autres veulent au contraire qu'on rallume toute la nuit... Il est dit également que des habitants de l'extérieur du centre bourg ont exprimé leur incompréhension face aux horaires décalés, et souhaitent plus d'égalité entre l'ensemble des habitants de la commune. Eux aussi souhaitent aller se promener après le repas, ou avoir encore un peu de lumière quand ils rentrent des restaurants du centre du village.

La question de la place réservée à la jeunesse dans l'espace public est très importante, et nous devons y répondre. La réflexion sur la rénovation de l'espace Paul Murat et plus largement de l'ensemble des espaces publics de la commune dans le cadre du dispositif Petite ville de demain doit permettre d'apporter des réponses. Elle doit s'articuler avec la demande de tranquillité publique formulée par d'autres habitants...

L'idée d'horaires différenciés entre l'hiver et l'été est validée par la majorité des membres de la commission. La question financière doit cependant être prise en compte, puisque nous avons voté un budget intégrant les économies à venir, du fait de l'extinction de l'éclairage, alors que nous allons renégocier (nécessairement à la hausse) notre contrat de fourniture d'électricité. Il est donc proposé de travailler sur une réorganisation des horaires qui n'augmentent pas le budget de la commune, alors que cela n'a pas été anticipé. Un calcul du coût réel de l'évolution des horaires va être réalisé.

Dans l'attente, il est proposé à M. le Maire de prendre la décision suivante :

- Extinction à minuit pour l'ensemble du village, de début mai à fin septembre
- Extinction à 22h et rallumage à 6h pour l'ensemble du village d'octobre à fin avril
- Allumage toute l'année dès 6h sauf quand il fait déjà jour

Cette proposition permet de répondre à deux demandes, et à un impératif :

- La prise en compte de modes de vie différents aux beaux jours de ce qui se passe sur le reste de l'année
- La demande de traitement équitable de l'ensemble des habitants de la commune
- Le maintien du coût de l'éclairage public dans l'enveloppe votée dans le cadre du budget.

Benoist Couliou

Conseiller municipal en charge de la commission Développement durable